

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 185

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

ARTICLE 4

À l'alinéa 5, après le mot :

« intention »,

insérer les mots :

« et à favoriser l'émergence de projets territoriaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de soutenir le rôle des universités en tant que leviers et catalyseurs du développement économique et social dans les territoires. C'est pourquoi, cet amendement vise à inclure dans les actions qui seront financées par la contribution, instaurée par le présent projet de loi, le soutien aux projets territoriaux développés par les universités, notamment celles de petite ou moyenne taille.

Les exemples de projets de développement territorial intégré pilotés par les universités ne manquent pas comme ceux de l'Università di Corsica/Université de Corse : projets « Fab Lab » (espace ouvert à tous pour démocratiser les techniques de fabrication numérique), « Fabbrica design » (résidence de designers), « U Premiu » (prix de l'entrepreneuriat étudiant pour soutenir les initiatives), DU journalisme et corsophonie (en association étroite avec les médias), « Stella Mare » (aquaculture), etc...

Ailleurs, on peut citer encore, à titre d'exemples, et parmi tant d'autres, le projet COMPOFAST (Programme Véhicule du Futur des Investissements d'Avenir) porté par l'Université de Haute-Alsace, Aerospacevalley (aéronautique, espace, systèmes embarqués) de l'Université de Pau, ou

l'Université de Valenciennes qui s'investit dans la création d'un Technopole « Transalley » dédié aux Transport et Mobilité durables et la réhabilitation du site minier d'Arenberg....

Il convient ainsi de soutenir et d'inciter l'émergence de nouveaux projets territoriaux de ce genre.